Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260707-109_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du lundi 6 juillet 2026

Service référent : ***Mobilités***

Objet : Aménagements cyclables – Modification des demandes de fonds de soutien

L'An deux mil vingt-six, le 06 juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 30 juin 2026, s'est réuni à l'Espace Louison Bobet en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LE ROUX, Maire.

Présents : M. Patrick LE ROUX, Maire, M. Gildas QUENDO, Mme Christine POUILLET, M. Serge BROSOLO, Mme Annick DELAUNAY, M. Jean-Michel BELZ, Mme Corinne GONTARD, M. Hugues VANNIER, Adjoint au Maire, Mme Pascale SALINAS, M. Nicolas LECOMTE, Mme BARGAIN Marie-Céline, Jean-Pierre BOUTAUD, Mme Alizée POUILLET, M. Gérard MAISNIER, M. Alexis LIGEOUR, Conseillers délégués, Mme Nicole KIRSCHGESSNER, Mme Eugénie CORITON, M. Alain MOREAU, Mme Viviane AUDIC, Mme Arlette ROSSIGNOL, Mme Martine LE BERRE, Mme Anne CLARISSE TURI, Mme LEMOULINIER Sophie, Mme Sophie LAPLANCHE Conseillers municipaux.

Absents : Mme Marie-Hélène BERTRAND, M. Pierre-Yves ROSTREN

Représentés : M. Alain BENSOUSSAN représenté par Mme Anne CLARISSE TURI

Secrétaire de séance : Alizée POUILLET

Conseillers en exercice : 27
Présents : 24
Votants : 25

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260707-109_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Séance du conseil municipal du lundi 6 Juillet 2026
Délibération n°109/2026

Service référent : ***Mobilités***

Objet : Aménagements cyclables – Modification des demandes de fonds de soutien

Rapporteur : Nicolas LECOMTE, conseil municipal, délégué aux mobilités et aux nouvelles technologies

Exposé :

Lors de la séance du Conseil municipal du 16 février 2026, la ville de Quiberon a présenté des demandes de fonds de soutien à l'investissement des itinéraires cyclables auprès de la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique, pour les projets de la Liaison Verte des Pilotins et de la requalification du haut de la rue du Port de Pêche et de la rue Sankt-Mang.

A la suite des échanges avec la Communauté de Communes sur le périmètre des travaux éligibles (25% max du reste à charge de la Commune après déduction de toutes subventions, sur la partie cyclable uniquement), et suite au fait que l'Etat n'a pas retenu le financement du projet des Pilotins dans le cadre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), il est proposé de modifier les plans de financement des deux opérations suivantes :

Plan de financement de la Liaison Verte des Pilotins :

	Dépenses (HT)
Travaux de génie civil et paysager	282'850 €
Eclairage public	45'000 €
Etudes	22'204 €
TOTAL	**350'054 € HT**

	Recettes	Objet
Ville (autofinancement)	317 258 €	
Dépenses éligibles AQTA (131 186 €)		Aménagements cyclables et éclairage hors études
AQTA	32 796 €	25% des dépenses éligibles
TOTAL	**350 054 €**	

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260707-109_2026-DE

Plan de financement de la requalification du haut de la rue du Port de Pêche et de la rue Sankt-Mang :

	Dépenses (HT)
Travaux de génie civil	597'965 €
Etudes	28'575 €
TOTAL	**626 540 € HT**

	Recettes	Objet
PUP (Super U)	133 000 €	
Ville (autofinancement)	335 217 €	
Dépenses éligibles Etat (352 711 €)		Sécurisation des flux
Etat (DETR)	105 813 €	30% des dépenses éligibles
Dépenses éligibles AQTA (210 042 €)		Aménagements cyclables
AQTA	52 510 €	25% des dépenses éligibles
TOTAL	**626 540 €**	

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les plans de financement ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter les fonds de soutien présentés et à signer tout document afférent à son exécution.

Avis des commissions municipales : Lors de sa séance du 23 juin 2026, la Commission municipale Aménagement, Urbanisme et Mobilités a émis un avis favorable.

Adoption :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire du 17 octobre 2025 relative à la programmation 2026 DETR/DSIL,

Vu les dispositifs de soutien de la Communauté de communes pour les mobilités douces,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité.**

APPROUVE les plans de financement des 2 opérations d'aménagements présentées ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter les fonds de soutien présentés dans l'exposé et à signer tout document afférent à leur exécution ;

DIT que la présente délibération sera transmise pour exécution à la Direction des Finances et de la Commande Publique ainsi qu'au Pôle Aménagement, Urbanisme et Déplacements ;

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260707-109_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

A Quiberon, le 07 juillet 2026

Le Maire

MAIRIE DE QUIBERON (MORBIHAN)

Patrick LE ROUX

R. A. A. : 2026
Classification actes : AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES –9.1 - DES COMMUNES

Publié le 08 juillet 2026